



Montpellier le 21 janvier 2021

Marie-Jeanne Verny
Professeure émérite des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc

lengadoc@felco-creo.org

Site internet : <http://www.felco-creo.org/creo-lengadoc/>

à Monsieur le Président
du Conseil départemental du GARD
Rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9

OBJET : convention Région – Académie de Montpellier pour l'enseignement de l'occitan –
Conseil académique des langues régionales

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, au nom des enseignants d'occitan de l'Education nationale rassemblés dans le CREO Lengadòc, de vous présenter mes vœux pour cette année 2021 qui débute dans les difficultés que nous savons.

Les enseignants d'occitan, comme leurs collègues, subissent une situation sanitaire et sociale difficile et, comme leurs collègues, font preuve d'inventivité pédagogique pour tenter de compenser les difficultés sociales et psychologiques qu'elle crée.

Cependant, une bonne nouvelle est venue éclaircir notre horizon : la signature, le 15 novembre dernier, de la convention avec la Région Occitanie. Nous attendions cet événement, conforme à l'article L. 312-10 du code de l'éducation qui stipule que l'enseignement des langues vivantes est organisé selon des modalités définies « par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage ».

Parmi les éléments de la convention récemment signée, tels qu'ils nous ont été transmis par l'Office public de la Langue occitane (voir le document en ligne à l'adresse : <https://www.ofici-occitan.eu/fr/adoption-de-nouvelles-conventions-avec-les-academies-de-toulouse-et-montpellier/>), nous relevons la volonté des signataires

- d'augmenter de 26% les effectifs d'élèves bilingues ;
- de renforcer la continuité des cursus de formation ;
- de faciliter le dialogue entre les services de l'Education nationale, les collectivités et les opérateurs associatifs ;
- de se doter de moyens pour accroître durablement le nombre d'enseignants d'ici 2022.

Si nous nous adressons à vous, Madame la Présidente, Monsieur le Président, c'est parce que la collectivité que vous présidez est en charge des collèges, et que l'occitan y est effectivement en usage. Selon les termes de l'article L 312-10, nous souhaitons que celle-ci puisse signer à son tour une convention, à l'instar, pour l'Académie voisine de Toulouse des Conseils départementaux d'Aveyron, de Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

L'Office public de la langue occitane, cosignataire, est spécialement en charge de la mise en œuvre de la convention sur l'Académie de Montpellier. Ses services pourront vous accompagner dans toutes vos démarches (marine.knoll@ofici-occitan.eu). Par ailleurs la Région Occitanie, également cosignataire de cette dernière, est garante de son suivi. Vous pouvez donc également solliciter l'Unité Occitan-Catalan si vous le souhaitez (vincent.riviere@laregion.fr). »

Par ailleurs, nous avons écrit hier à Madame la Rectrice (<http://www.felco-creo.org/20-01-21-le-creo-lengadoc-ecrit-a-madame-la-rectrice/>) pour lui demander de réunir le Conseil Académique des langues régionales qui nous semble nécessaire (au-delà du texte législatif qui en impose la réunion deux fois par an), pour « installer » solennellement cette convention.

Nous nous permettons d'insister pour que la collectivité que vous présidez soit effectivement représentée lors de cette importante réunion.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ue2' or similar, located at the bottom right of the page.